

"Masse" nous rappelant l'autorité du Roi, et la loyauté que nous lui devons.

La question que je soulève présentement n'a pas un caractère politique ou de parti. Elle tombe sous le ressort immédiat du Sénat qui peut avec ses propres fonds manifester sa reconnaissance à ces sauveteurs qui l'ont servi avec un si grand dévouement dans la circonstance que je viens de mentionner.

L'honorable M. BOYER: Je suis très-heureux que mon honorable ami ait soulevé cette question. Parlant de cet incendie désastreux dans la Chambre des communes, un membre de cette dernière Chambre a dit que le pillage, durant cet incendie, a été considérable. La proposition de mon honorable ami, le sénateur de Montréal, (l'honorable M. Cloran) devrait être prise en considération, afin qu'il soit connu, dans le monde entier, que, pour ce qui concerne les employés du Sénat, ils ont rempli noblement et très-bien leur devoir, et je crois, moi aussi, qu'une récompense convenable devrait leur être accordée comme l'expression de la gratitude du Sénat. Ma première crainte, quand j'appris que le Parlement était incendié, a été que la précieuse collection de peintures ou de portraits d'hommes qui ont aidé à poser les bases de la Confédération du Canada, avait été détruite; mais grande a été ma joie en apprenant que tous ces portraits—qui ne peuvent être remplacés—avaient été sauvés et se trouvaient encore en notre possession. Je regrette beaucoup la destruction de la peinture placée dans la salle du comité des chemins de fer de la Chambre des communes, et intitulé: "Les Pères de la Confédération."

Ce tableau nous donnait les portraits de tous les grands Canadiens qui, de 1865 à 1876, aidèrent à fonder la Confédération du Canada. Ces portraits donnaient la ressemblance parfaite de ceux qu'ils représentaient. Malheureusement, cette peinture n'a pas été copiée, et je regrette de dire que cette perte est irréparable. Ce groupe de portraits avait été installé dans l'ancienne bâtisse du Parlement élevée sur le cap de Québec. En face, le tableau nous faisait voir le noble fleuve Saint-Laurent; sur la rive opposée de ce fleuve, la haute falaise de Lévis, et autour d'une table se tenaient assis les hommes illustres qui nous ont donné la constitution que nous possédons aujourd'hui. Je le répète, le pays a perdu cette peinture dans le récent incendie de notre Parlement. On ne recueille pas avec assez de soin en Canada

les faits dignes d'une mention spéciale. Pour ce qui concerne le cas dont il s'agit présentement, nous devrions inscrire dans nos minutes les nobles efforts faits par le personnel peu nombreux d'employés du Sénat. Cette inscription devrait être faite pour protester contre les bruits répandus au dehors que, durant l'incendie du Parlement, un immense pillage avait été fait.

Cependant, pas un seul de nos pupitres n'a été touché. Aucun des sénateurs ne peut pas même se plaindre d'avoir perdu un seul manche de plume. Où donc le pillage a-t-il été commis? Je l'ignore entièrement. Quant aux officiers du Sénat, nous devons reconnaître qu'ils ont fait noblement leur devoir. De notre côté, nous devons le déclarer publiquement, ici, afin que ce fait arrive à la connaissance de tout le pays.

L'honorable M. LOUGHEED: Je me joins entièrement à mon honorable ami, le sénateur de Montréal, relativement à la question qu'il vient de soulever, et j'apprécie comme lui les services rendus par le gentilhomme huissier de la Verge-Noire et aussi par d'autres employés du Sénat. J'étais présent dans cette occasion, et j'ai été témoin de tout ce qui a été fait par ces employés. Quant aux témoignage tangible que nous pouvons rendre aux officiers et employés du Sénat pour les services qu'ils ont rendus dans l'occasion en question, je ne puis rien en dire pour le moment; mais je m'empresserai de donner suite à la suggestion faite par l'honorable sénateur de Montréal, et j'attirerai l'attention du président du comité de l'économie interne, aussitôt qu'il sera de retour à Ottawa, sur les paroles prononcées, cet après-midi, et sur l'à-propos de reconnaître d'une manière convenable les services rendus par les officiers et employés du Sénat.

DEUXIEME LECTURE DE BILLS.

(Bill F) intitulé: "Loi pour faire droit à Lena Potter".—(L'honorable M. Derbyshire).

(Bill G) intitulé: "Loi pour faire droit à Robert Napper".—(L'honorable M. Ratz).

(Bill H) intitulé: "Loi pour faire droit à Sherwood Norman Hill".—(L'honorable M. Ratz).

Le Sénat s'ajourne jusqu'à demain, à 3 heures de l'après-midi.